

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DANS L'EMPLOI
D'ASSISTANT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Session 2025

CONDITIONS DE CANDIDATURE

1- Être de nationalité ivoirienne (la condition de nationalité ivoirienne n'est pas exigée pour les candidats au recrutement par contrat) ;

2- Être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Doctorat ou diplôme équivalent (Doctorat 3^{ème} cycle, Doctorat d'État, Doctorat Thèse Unique, PhD) ;
- Diplôme d'Ingénieur de Conception agréé par l'État ;
- Diplôme d'Architecte ;
- Diplôme d'Expert-Comptable ;
- Diplôme d'Etude Comptable Supérieure (DECS) ;
- Diplôme d'Etude Comptable Supérieure et Financière (DECSF).

3- Être âgé(e) de 45 ans au plus au 31 décembre 2025, c'est-à-dire, être né(e) en 1980, pour les Recrutements Nouveaux (candidats non-fonctionnaires) ;

4- Pour les candidats fonctionnaires, seuls ceux appartenant aux grades **B3**, **A3** ou **A4** et justifiant d'une ancienneté d'au moins trois **(03) ans** dans leur emploi actuel peuvent faire acte de candidature.